

Dispositif de circulation et de sécurité mis en place par la ville de Saint-Benoît le dimanche 14 juillet 2013 à l'occasion du Feu d'artifice tiré depuis le parc de Strunga

Pour garantir le bon déroulement des festivités du 14 juillet 2013, la ville de Saint-Benoît met en place un dispositif de sécurité et de circulation adapté à l'événement du feu d'artifice. Certaines mesures seront mises en place afin de sécuriser le site, mais également de faciliter la circulation après le tir :

Du samedi 13 juillet à 13 h au lundi 15 juillet 2013 à 1 h :

- Le stationnement sera réservé aux véhicules GIC ou GIG sur les parkings situés avenue de Lorch, entre la base de canoë et le pont SNCF.

Du dimanche 14 juillet à 19 h au lundi 15 juillet 2013 à 1 h, la circulation et le stationnement seront interdits :

- Côte du Vieux Moulin dans sa partie comprise entre l'avenue des Hauts de la Chaume et la route de Mon Repos.
- Mise en place d'une déviation par : Direction Ligugé (la rocade RD 162 et la route de Ligugé) et Direction centre-bourg (la rocade RD 162 et la route de Poitiers).
- Avenue de Lorch, dans sa partie comprise entre l'entrée du parc Saint-Nicolas et la Côte du Vieux Moulin. Seule la circulation des véhicules GIC ou GIG sera autorisée.

Du dimanche 14 juillet à 9 h au lundi 15 juillet 2013 à 1 h :

- La circulation se fera à sens unique avenue de la Gare (dans sa partie comprise entre l'avenue de Lorch et le chemin de Derrière les Murs) et chemin de Derrière les Murs – sens de circulation autorisé : avenue de la Gare / chemin de Derrière les Murs.
- La circulation piétonne et cycliste sera interdite sur le chemin longeant les berges du Clain, dans sa partie comprise en la base de canoë et le camping.
- La circulation piétonne sera interdite sur le Viaduc.

Du dimanche 14 juillet à 8 h au lundi 15 juillet 2013 à 1 h, la circulation sera interdite :

- Route de Passelourdain dans sa partie comprise entre l'avenue de Lorch et le camping. Mise en place d'une déviation par l'avenue des Grottes de Passelourdain et la rue de Mauroc.

Du dimanche 14 juillet à 8 h au lundi 15 juillet 2013 à 1 h, un périmètre de sécurité sera instauré sur la zone de tir du feu d'artifice. Ce périmètre sera délimité par des barrières. Seuls les artificiers, les organisateurs et les agents de sécurité seront autorisés à pénétrer ce périmètre de sécurité. Nous vous informons que le restaurant La Belle Aurore, route de Mon Repos, reste ouvert durant cette période. L'accès au restaurant se fera par la route de Ligugé et la route de Mon Repos.